

RCS : BASTIA
Code greffe : 2002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BASTIA atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00052
Numéro SIREN : 817 918 071
Nom ou dénomination : CANI PIAGHJINCHI

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2017 sous le numéro de dépôt 4360

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BASTIA

SCP MES H. NAPPI ET N. CASANOVA
PALAIS DE JUSTICE
BP 345 20297 BASTIA CEDEX
TEL 04 95 34 84 70
FAX : 04 95 34 84 71

RECEPISSE DE DEPOT

CANI PIAGHJINCHI

Lieu dit Pielza
20240 Solaro

V/REF :

N/REF : 2016 B 52 / 2017-B-4360

Le greffier du tribunal de commerce de Bastia certifie qu'il a reçu le 13/12/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

CANI PIAGHJINCHI
Société par actions simplifiée à associé unique
Lieu dit Pielza
20240 Solaro

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-4360 le 13/12/2017

R.C.S. BASTIA 817 918 071 (2016 B 52)

Fait à BASTIA le 13/12/2017,

LE GREFFIER



Exercice ouvert le : 01/01/2016		Régime "simplifié d'imposition" <input checked="" type="checkbox"/> Si option pour le régime optionnel de	
et clos le : 31/12/2016		Déclaration de résultat d'ensemble du groupe <input type="checkbox"/> ou "réel normal" <input type="checkbox"/> taxation au tonnage <input type="checkbox"/>	
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays N°2258-SD (article 223-1 quinquies C du CGI) Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD <input type="checkbox"/> Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation ci-dessous			
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Désignation de la société :		Adresse du siège social	
SASU CANI PIAGHJINCHI lieu dit pietza 20240 SOLARO			
N° Siret	81791807100017		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
REGIME FISCAL DES GROUPES			
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
Dénomination :		N° Siret :	
Adresse :			
B ACTIVITE			
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		Pensionnat et gardiennage d'animaux dome <input checked="" type="checkbox"/> Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>	
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %	
		Bénéfice imposable au taux de 15 % et/ou 28%	
		DEFICIT (Report de la ligne	
		XO DU 2058A ou 372 du 2033B)	
2 Plus-values		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets	
PVLT imposables au taux de 15%		au taux de 15 % (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)	
PVLT imposables		Autres plus-values imposables Plus-values à LT imposables PV exonérées	
à 19 %		à 19 % à 0% (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas).			
Ent. nouv. art. 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entre. innovantes <input type="checkbox"/>	
Ent. nouv. art. 44 septies <input type="checkbox"/>		Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>	
Sociétés d'invest. immo. cotées <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas)		-2 085 Plus values exonérées relevant du taux de 15%	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :			
productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/> du logement social, art. 244 quater X <input type="checkbox"/>			
D IMPUTATIONS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt			
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066			
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (CF. notice de la déclaration n° 2065)			
Receffes nettes soumises à la contribution 2.5 %			
Nom, adresse, téléphone, télécopie :			
- du comptable * :		FIDUCIAL EXPERTISE	
Téléphone : 04.95.56.10.35		ROUTE DE GHISONI RESIDENCE LINARI	
		20240 GHISONACCIA	
- du conseil * :			
Téléphone :			
- du C.G.A. :			
n° agrément CGA			
Visa :		Viseur conventionné	
CGA/AGA		A SOLARO le 30/03/2017	
Nom du déclarant : M PISCIONERI JEAN LUC			
Qualité du déclarant :			

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2017

Désignation de l'entreprise : SASU CANI PIAGHJINCHI						
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2016						
F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES						
1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par la société elle-même. - Payées par étab. chargé du serv des titres	(a) (b)			
2	MT des "distribués" correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)		(c)			
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)			
4	Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) ou (d) ci dessus. (3) (A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(e) (f) (g) (h)			
5	MT des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)			
6	MT des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)			
7	Montant des revenus répartis (5)	Total (a) à (h)				
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES						
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Montant des sommes versées				
	année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. Ind. forfaitaires (5)	Remboursements (6)	Frais professionnels autres que (5) et (6). Ind. forfaitaires (7)	Remboursements (8)
H DIVERS						
Nom et Adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)						
Adresses des autres établissements						
I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION						
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous			MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
			MVLt imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages			MVLt réalisée au cours de l'exercice			
			MVLt restant à reporter			

1 - BILAN SIMPLIFIE

N° 2033-A 2017

Désignation de l'entreprise : SASU CANI PIAGHJINCHI				Néant	
Adresse de l'entreprise : lieu dit pietza 20240 SOLARO					
Numéro SIRET* : 81791807100017					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12				Durée de l'exercice précédent* : 12	
				Ex. N-1 clos le : 31/12/2015	
Exercice N, clos le : 31/12/2016					
ACTIF		Brut 1	Amortis.-Provisions 2	Net 3	Net 4
I	Immobilisations - Fonds commercial*	010	012		
M	Incorporelles - Autres*	014	016		
M	Immobilisations corporelles*	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042		
Total I (5)		044	048		
C	Stocks - Mat.ières, appros en cours de prod.*	050	052		
I	- Marchandises*	060	062		
R	Avances et acomptes versés sur cdes	064	066		
C	Créances - Clients et comptes rattachés*	068	070	1 027	
U	(2) - Autres* (3)	072	074	351	
L	Valeurs mobilières de placement	080	082		
A	Disponibilités	084	086	3 570	
N	Charges constatées d'avance*	092	094	456	
Total II		096	098	5 404	
Total général (I + II)		110	112	5 404	

PASSIF		Ex. N Net 1	Ex. N-1 Net 2
K	Capital social ou individuel*	120	3 000
	Ecart de réévaluation	124	
P	Réserve légale	126	
R	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont rés. relative à l'achat d'oeuvres d'art	131	
P	Report à nouveau	134	
R	Résultat de l'exercice	136	-2 085
E	Provisions réglementées	140	
Total I		142	915
Provisions pour risques et charges		Total II	
Total II		154	
D	Emprunts et dettes assimilées (4)	156	
E	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)	164	
T	Fournisseurs et comptes rattachés* (4)	166	2 104
T	Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés Ex. N :	169	2 385
E	Produits constatés d'avance	174	
Total III		176	4 489
Total général (I + II + III)		180	5 404
R	(1) Dont immobilisations financières	193	
E	à moins d'un an		
N	(2) Dont créances à plus d'un an	197	
V	(5) Coût revient des immos acquises ou créées au cours de l'exercice*		182
I	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	
	(4) Dont dettes à plus d'un an		195
	(5) Prix de vente hors TVA des immob cédées au cours de l'ex.*		184

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2033-NOT.

		Néant		*		
Désignation de l'entreprise :				Exercice N, clos le (1)		
SASU CANI PIAGHJINCHI				31/12/2016		
Exercice N-1, clos le (2)				31/12/2015		
A - RESULTAT COMPTABLE						
P	Ventes de marchandises*	dont export	209	210		
R	Production vendue biens	et livraisons	215	214		
	Production vendue services*	intra-communau.	217	218	3 358	
D	Production stockée* (variat* stock produits intermédiaires, finis et en cours prod.)					
	Production immobilisée*					
E	Subventions d'exploitation reçues					
X	Autres produits					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	3 359
C	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					
H	Variation de stock (marchandises)*					
A	Achats de matières 1* et autres approvisionnements* (y compris droits douane)					
R	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					
	Autres charges externes* (dont crédit bail :					
E		- mobilier				
		- immobilier				
S	Impôts, taxes et versements assimilés (dt CET* :					
			243	244		
E	Rémunérations du personnel*					
E	Charges sociales (cf. renvoi 380)					
X	Dotations aux amortissements*					
P	Dotations aux provisions					
L	Autres charges (dt prov. fisc. implant. ciales étranger)					
			259	262	2	
			260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	5 443
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	-2 085	
	Produits financiers (III)					
D	Produits exceptionnels (IV)					
I	Charges financières (V)					
V	Charges exceptionnelles (VI)					
E	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes art. 217 o					
			347			
R	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles art.3					
			348			
S	Impôts sur les bénéfices* (VII)					
Z - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	-2 085	
B - RESULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit col.2		
				312	314	2 085
R	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					
E	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres am. non déductibles					
I	Provisions non déductibles*					
M	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033/not)					
T	Divers*, dont intérêts excédentaires des opes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	
E	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option					
	Part de loyers dépensés de réintégration				249	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						
	Entreprises nouvelles (44 soixies)	986	-2 085	Zone franche urbaine (44 octies et 44 a)	987	127
	Zone revitalisation rurale (44 quindies)	138		Bassins d'emploi à redynamiser	991	996
	Reprise d'entre. en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 soixies A)	988	
	Dont : ZFA (44 quaterdecies)	345		Dont : investissements outre-mer	344	Dont : créance due au report en arrière du déficit*
	Déduct. exception. (art 39 decies)					346
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DEFICITS				Bénéf. col.1, Déficit col.2	352	0 354
D	Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises L.S. seulement)					
E	Déficits antérieurs reportables* :					
	dont imputés/résultat :				360	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DEFICITS				Bénéf. col.1, Déficit col.2	370	0 372

I		IMMOBILISATIONS						Néant : X *			
ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation* Val. d'origine des immo en fin d'ex.	
Fonds commercial		490		402		484		406			
Autres immob incorp.		410		412		414		416			
I	Terrains	420		422		424		426			
M	Constructions	430		432		434		436			
M	Inst. tech. mat, out	440		442		444		446			
C	Inst. gén. agenc.	450		452		454		456			
	Mat. de transport	460		462		464		466			
R	Autres immos corp.	470		472		474		476			
	Immob. financières	480		482		484		486			
TOTAL		490		492		494		496			
II		AMORTISSEMENTS									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Mt Amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amort. afférents aux écarts sortis de l'actif		Mt Amortissements à la fin de l'exercice			
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
I	Terrains	510		512		514		516			
M	Constructions	520		522		524		526			
M	Installations techn., mat. & out. ind.	530		532		534		536			
C	Inst. générales, agencés divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
R	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572		574		576			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES						(19 %, 15% et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si cadre insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissement	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Court terme *	Long terme					
	1	2	3	4	5	19 %	15% ou 16%	0 %			
						6	7	8			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%		579	Régularisations *		590						
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies).											
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-					TOTAL	596					

**4 - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

N° 2033-D

2017

Désignation de l'entreprise : SASU CANI PIAGHJINCHI		Néant :		-	
1 RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations exercice	Diminutions : reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortis. dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
	Autres provis. réglement.	610	612	614	616
	Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
	Sur immobilisations	630	632	634	636
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et cptes rattach.	650	652	654	656
	Autres prov. pour dépréc.	660	662	664	666
	TOTAL	680	682	684	686

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT		
	Dotations	Reprises	(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
Immos. incorporelles	700	705	1	Indemn. congés payés, charges...	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Inst. Techn. Mat & Out	730	735	4		
Inst. Gén. Agenc. Div	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autre immos. corpor.	760	765	7		
TOTAL	770	775	Total à reporter fig.322 N°2033-B		786

II DÉFICITS REPORTABLES		III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	Résultat déficitaire résultant de l'article 209 C du CGI	995
Déficits imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209 C du CGI)	996
Déficits reportables	984	IV DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA	
Déficits de l'exercice	860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 TER ZCA au titre de l'exercice	129
TOTAL des déficits restant à reporter	870	V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et 3211-1 du code des transports)	
			800

(1) Cette case comprend au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

VI DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	Montant de la TVA collectée	374
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378
N° du centre de gestion agréé	388	Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			397

VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

Désignation de l'entreprise : SASU CANI PIAGHJINCHI		Néant : <input checked="" type="checkbox"/> **	
Exercice ouvert le : 01/01/2016		et clos le : 31/12/2016	
		Durée en nombre de mois : 12	
I - PRODUCTION DE L'ENTREPRISE			
Ventes de marchandises		108	
Production vendue - Biens		109	
Production vendue - Services		141	
Production stockée		111	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subv. d'exploitation reçues		113	
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déd. de la VA		116	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
	Total 1	144	
II - CONSOMMATIONS DE BIENS ET SERVICES EN PROVENANCE D'UN TIERS (1)			
Achats de marchandises (droits de douane compris)		121	
Variation de stocks (marchandises) *		122	
Achats de matières premières et autres appro. (droits de douane compris)		123	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)		145	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.		146	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée		128	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		150	
Taxes sur le CA autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs, etc), taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers		133	
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
	Total 2	152	
III - VALEUR AJOUTEE PRODUITE			
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 - Total 2	137	
IV - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)		117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		20	
Chiffre d'affaires de référence CVAE		22	
Période de référence	du		au
Date de cessation		186	
V - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.			

Société CANI PIAGHJINCHI SASU

Au capital de 3000€

Siège : Pielza 20240 SOLARO

RCS n°817918071 R.C.S Bastia

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

Le 04 décembre 2017, Approbation des comptes de l'exercice 2016

Monsieur PISCIONERI Jean-luc Président - associé unique organise ce jour une assemblée générale .

M. PISCIONERI Jean-luc , préside la séance en sa qualité de Président - associé unique.

Est présent ou représente les associés :

-M. Piscioneri Jean-luc , Propriétaire de 30 actions de 100€ chacune; soit la totalité des actions de la société CANI PIAGHJINCHI.

Monsieur le Président constate en conséquence que l'assemblée générale peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise pour chacun des points évoqués dans l'ordre du jour.

L'an 2017, le 04 décembre, à Solaro, M.Piscioneri Jean-luc, associé unique et président de la société Cani Piaghjinchi, société par actions simplifiée au capital de 3000 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 81791807100017, et dont le siège social est situé à Pielza 20240 Solaro,

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2016,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016;
- l'affectation du résultat ;

Première décision :

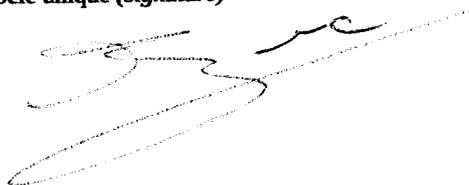
L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 et se soldant par *une perte* de 2085 euros.

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 2085 € au compte report à nouveau.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique (*signature*)





Société CANI PIAGHJINCHI SASU

Au capital de 3000€

Siège : Pielza 20240 SOLARO

RCS n°817918071 R.C.S Bastia

Affectation du résultat de l'exercice 2016

Proposition d'affectation du résultat soumise à l'associé unique le 04/12/2017

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 et se soldant par *une perte* de 2085 euros.

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 2085 € au compte report à nouveau.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

La proposition d'affectation du résultat, telle que reproduite ci-dessus a été adoptée à l'associé unique.

Fait à ~~SOLARO~~ le 11/12/2017

Le Président